

Comité scientifique permanent - Pharmaco-surveillance et bon usage

PUBLIÉ LE 31/07/2023 - MIS À JOUR LE 27/11/2025

Anciennement appelé Comité scientifique permanent Surveillance et pharmacovigilance

Missions

Le comité scientifique permanent « pharmaco-surveillance et bon usage » est chargé de rendre un avis consultatif à la Directrice générale de l'ANSM sur les risques des médicaments et des produits entrant dans le champ de compétence de la pharmacovigilance et sur les mesures à prendre pour suivre, prévenir, réduire ou faire cesser les risques liés à l'utilisation de ces médicaments ainsi que sur toute question ayant trait au domaine de la pharmacovigilance et la sécurisation de l'utilisation des médicaments, notamment en lien avec le mésusage et les erreurs médicamenteuses.

Il comporte une formation plénière regroupant l'ensemble des membres du comité et deux formations restreintes :

- une formation restreinte « signal », chargée de confirmer les signaux liés à l'utilisation des médicaments et des produits entrant dans le champ de compétence de la pharmacovigilance et leur niveau de risque
- une formation restreinte « expertise et bon usage », chargée d'élaborer les méthodes de détection des effets indésirables, de proposer les enquêtes et travaux utiles à l'exercice de la pharmacovigilance, et à la sécurisation de l'utilisation des médicaments et d'évaluer les résultats de ces expertises.

Membres de la formation restreinte Signal

En raison de leurs compétences en matière de pharmaco-surveillance :

- Monsieur LACOIN François
- Madame TEINTURIER Nathalie

En qualité de représentants des centres régionaux de pharmacovigilance pour une durée de deux ans comme mentionné à l'article 4 de la décision n° 2023-123 du 27 juillet 2023 portant création du comité scientifique permanent « pharmaco-surveillance et bon usage » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) susvisée :

- Madame AUFFRET (Marine), membre titulaire
- Madame BELLET (Florelle), membre titulaire
- Monsieur DRICI (Milou-Daniel), membre titulaire
- Madame GRAS-CHAMPEL (Valérie), membre titulaire
- Madame JONVILLE-BERA (Annie-Pierre), membre titulaire
- Madame LAGARCE (Laurence), membre titulaire
- Madame PINEL (Sylvine), membre titulaire
- Madame THOMAS (Laure), membre titulaire
- Monsieur CHENAF(Chouki), membre suppléant
- Madame FEDRIZZI (Sophie), membre suppléant
- Madame JANTZEM (Hélène), membre suppléant
- Madame LAROCHE (Marie-Laure), membre suppléant
- Madame LEBRUN-VIGNES (Bénédicte), membre suppléant
- Madame LEPELLEY (Marion), membre suppléant

- Madame YELEHE OKOUMA (Mélissa), membre suppléant

En qualité de représentant des associations agréées des usagers du système de santé :

- Monsieur DUBOURDIEU Jean-Louis, Association Française des Hémophiles (AFH)

Membres de la formation restreinte Expertise et bon usage

En raison de leurs compétences en matière de pharmaco-surveillance et de bon usage :

- Monsieur BERDAI Driss
- Monsieur GERARD Alexandre
- Madame ZAMY Michèle

En qualité de représentants des centres régionaux de pharmacovigilance pour une durée de deux ans comme mentionné à l'article 4 de la décision DG n° 2023-123 du 27 juillet 2023 portant création du comité scientifique permanent « pharmaco-surveillance et bon usage » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) susvisée :

- Madame ALLAIN-VEYRAC (Gwenaëlle), membre titulaire
- Monsieur CHOUCHANA (Laurent), membre titulaire
- Monsieur FAILLIE (Jean-Luc), membre titulaire
- Madame GAUTIER (Sophie), membre titulaire
- Madame POLARD-RIOU (Elisabeth), membre titulaire
- Madame SANCHEZ PENA Paola, membre titulaire
- Madame VALNET RABIER (Marie-Blanche), membre titulaire
- Madame BAGHERI (Haleh), membre suppléant
- Madame DAUTRICHE (Anne), membre suppléant
- Monsieur MAHE (Julien), membre suppléant
- Madame MASSY-GUILLEMANT (Nathalie), membre suppléant
- Madame MOREL (Aurore), membre suppléant
- Monsieur ROUBY (Franck), membre suppléant
- Monsieur STORCK (Wilhelm), membre suppléant

En qualité de représentants des associations agréées des usagers du système de santé :

- Madame ARONICA-PELLEGRINO Audrey, Association Francophone pour Vaincre les Douleurs (AFVD)
- Monsieur PELE DEDIEU Gérard, Association Les Petits Bonheurs